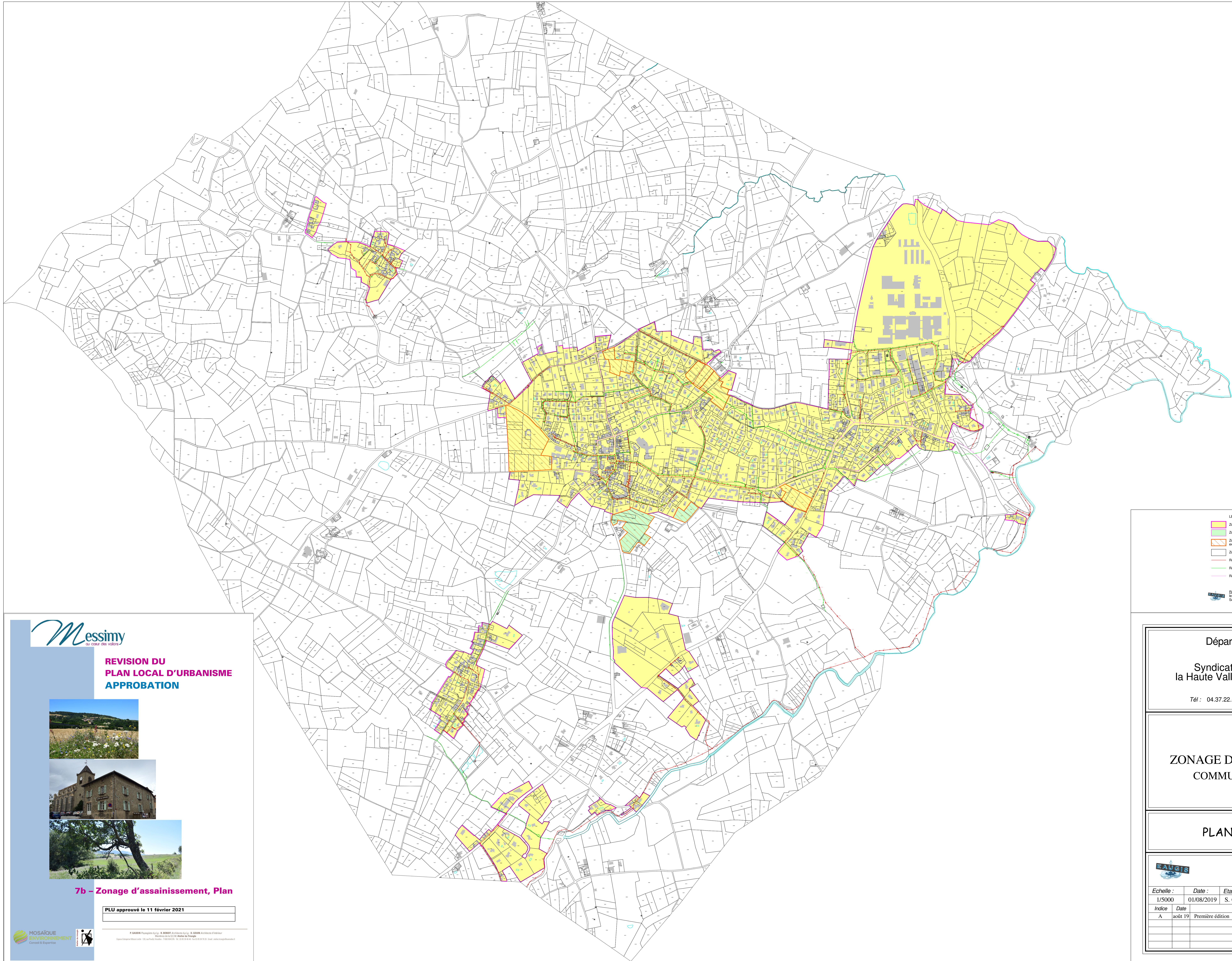




- LEGENDE :
- Zone d'assainissement collectif existante
 - Zone d'assainissement collectif future
 - Zone d'urbanisation future (raccordable au réseau existant en limite)
 - Zone d'assainissement non collectif
 - Réseau eaux usées existant
 - Réseau eaux pluviales existant
 - Réseau unitaire existant

Remarque : ce plan de zonage a pour vocation de définir le mode d'assainissement collectif ou non collectif de la parcelle. Se reporter au plan du PLU pour juger de sa constructibilité.

Département du Rhône

Syndicat Intercommunal de
la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)

Tél : 04.37.22.69.20 Fax : -

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE MESSIMY

PLAN DU ZONAGE



Echelle :	Date :	Etabli par :
1/5000	01/08/2019	S. GIOL
Indice	Date	Objet
A	août 19	Première édition

Messimy
au cœur des vallées

REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION



7b – Zonage d'assainissement, Plan

PLU approuvé le 11 février 2021

MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise



P. GARNIER, Préfet de l'Isère, R. BENOIST, Architecte D.P.U., R. GARNIER, Architecte d'Intérieur
Mairie de MESSIMY, 100, rue de la Vallée du Garon, 69100 MESSIMY, Tél. 04 72 22 69 20 Fax 04 72 22 69 21 Email : messimy@messimy.fr